

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE SEANCE DU 29 JUILLET 2020

**Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

25

**Date de
convocation**

23/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL – J-L. LUSTENBERGER – A-M. ROUBAUD – J. DANON – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY – J. TEXIER – D. LIBES – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – B. GUILLOT – M. JOUMOND – J-P. JACQUART – A. LORNE - N. LACHHEB – E. PALMA – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – M. PENNABLE – C. REYNAUD

Procurations : O. REY à L-L. LUSTENBERGER
A. HERVIEUX à E. PALMA

Secrétaire : A-M. ROUBAUD

SERVICES DE L'ETAT
EN VAUCLUSE

11 AOUT 2020

BUREAU DU COURRIER

**Délibération n° DEL 02 – 29.07.20-2 : FINANCES – Subvention aux associations
Rapporteur : Sophie HOSTALERY**

Les associations locales ont formulé des demandes de subvention pour l'année 2020 dans le cadre de l'exercice de leurs activités et pour l'organisation d'événements particuliers. A cet effet, elles ont fourni les documents exigés, notamment leurs comptes et des fiches actions.

Un Comité composé de Mesdames Sophie Hostalery, Joséphine Danon et Messieurs Jean Luc Lustenberger, Andréa Mulas, Laurent Capannini et Olivier Rey a étudié les dossiers de demande et fait des propositions d'attribution

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité a décidé d'accompagner également les associations par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Parallèlement, dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la commune conditionne le versement d'aides financières aux associations au respect de critères financiers objectifs, basés sur une recherche d'équilibre budgétaire des associations dont les projets et l'activité sont jugés pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt général qu'ils apportent à la commune.

Conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions 2020 aux associations, telles que déclinées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION ATTRIBUTION 2020
Amicale du Pesquier	2 200,00 €
Amicale des Pompiers	1 800,00 €
Fédération André Maginot - Caumont	200,00 €

La Boule Caumontoise	500,00 €
Club Echec Caumont	300,00 €
Don du Sang	700,00 €
Espace Gym	5 000,00 €
Caumont Foot Ball Club	7 500,00 €
Fourniguié	4 000,00 €
Chorale - Fourniguié	800,00 €
Judo Club Caumontois	2 800,00 €
Les Ecoliers de la Durance	400,00 €
Les Galopants	400,00 €
Les Galopants Foulée Caumontoise	2 000,00 €
Le XIII Provençal	2 000,00 €
Mémoire de Poilus	500,00 €
Parlaren	200,00 €
Parlaren exceptionnel pour spectacle	0,00 €
Prévention routière	150,00 €
RCC XIII	3 000,00 €
La Chaine des âges	400,00 €
La Vigilante	1 300,00 €
Foot Vétérans	200,00 €
Les Amis de l'Orgue	1 100,00 €
Billard Caumontois	400,00 €
Ecole Caumontoise Rugby XIII	2 700,00 €
La pointe au clou	0,00 €
Ici et Maintenant	400,00 €

La Gloria Romana	1 800,00 €
ASKR	250,00 €
Eisstock sport club olympique	400,00 €
Sous Total	43 400,00 €
Réserve	38 800,00 €
Total	82 200,00 €

Fait à Caumont, le 29 juillet 2020
Le Maire

Claude Morel

Le Maire de Caumont sur Durance certifie le caractère exécutoire de la présente délibération le 18/08/2020

Acte :

Parvenu à la Préfecture le 11/08/2020

Publié le 20/08/2020

Affiché le 20/08/2020

